

**Communiqué de presse**  
**Lundi 18 mai 2020**

## **La FICAM alerte les Pouvoirs publics sur la situation du groupe Ymagis et appelle à un plan de soutien des industries techniques cinéma et audiovisuel**

La FICAM tient à exprimer son soutien total au groupe Ymagis et à Jean Mizrahi, Président et cofondateur du groupe, après sa prise de parole alertant sur le risque majeur de redressement judiciaire affectant l'entreprise audiovisuelle qui stocke 80% des films français et dont 85% de l'activité dépend des salles de cinéma. Cette situation pourrait avoir de graves conséquences pour les 750 salariés du groupe.

Dans ce contexte de crise sanitaire impactant durement nos activités de prestations et de services, la FICAM assure au groupe Ymagis toute la solidarité des industries techniques nationales.

Une enquête menée par la FICAM auprès de ses membres montre une moyenne de 43% de baisse d'activité par entreprise pour la période de mi-mars jusqu'à la fin de l'année, dont 82% durant mi-mars / mi-mai. Pour faire face à cette situation extraordinaire, nos entreprises ont recouru massivement aux mesures mises en place par le gouvernement. Cependant, si le taux d'acceptation pour les demandes d'activité partielle ou le report de charges sont au rendez-vous, cela n'est pas le cas pour les Prêts garantis par l'Etat, comme l'a rappelé Jean Mizrahi pour le cas du groupe Ymagis, avec un taux élevé de refus, mais aussi d'attente indéterminée. Le PGE est un outil essentiel pour la filière et il est incompréhensible que des prêts garantis par l'Etat à 90% soient refusés par les banques.

Mais ces mesures ne suffiront pas.

C'est pourquoi, la FICAM a fait la demande au Ministre de l'Economie et des Finances, à la Ministre du travail, au Ministre de l'Action et des Comptes publics et au Ministre de la Culture que l'ensemble des entreprises, grandes et petites sans distinction, des industries techniques pour le cinéma, l'audiovisuel et la publicité soient totalement exonérées de charges sociales patronales en 2020 et jusqu'à fin 2021 et continuent de bénéficier à l'identique des mesures d'activité partielle jusqu'à la fin de l'année, car la reprise effective des activités sera très lente, avec un impact au moins jusqu'à décembre.

Des mesures urgentes et pérennes doivent être prises, il en va de la survie de nos entreprises.

La FICAM se tient à la disposition de tous pour construire un plan d'aide à la hauteur de la situation critique que nous vivons aujourd'hui.

Didier Huck / Président

Jean-Yves Mirski / Délégué Général